

NOTE DE SYNTHÈSE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JUIN 2021

1 - FINANCES - BUDGET : Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026.

Le Plan pluriannuel d'investissement 2021-2026, outil de programmation des investissements, présente un plan ambitieux d'un montant de 277 M € sur 6 ans.

2 - FINANCES - BUDGET : I - Compte de gestion pour l'exercice 2020 - Budget Principal et Budgets Annexes.

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion 2020 établi par le comptable public, pour le budget principal et les budgets annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et des Activités Aquatiques. Le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice clos.

3 - FINANCES : II - Compte Administratif pour l'exercice 2020 - Budget Principal.

Le compte administratif établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur sous la même forme que le budget. Il répond à un double objectif : rapprocher les prévisions de recettes et de dépenses avec les réalisations effectives de l'année et présenter les résultats comptables de l'exercice. En outre, il permet de mesurer les évolutions enregistrées des postes de produits et de charges par rapport à l'exercice précédent. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Principal.

4 - FINANCES - BUDGET : III - Compte administratif pour l'exercice 2020 - Budget Annexe de la Restauration Scolaire.

Le compte administratif, établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, est présenté sous la même forme que le budget. Il répond à un double objectif : rapprocher les prévisions de recettes et de dépenses avec les réalisations effectives de l'année et présenter les résultats comptables de l'exercice. En outre, il permet de mesurer les évolutions enregistrées des postes de produits et de charges par rapport à l'exercice précédent. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe de la Restauration Scolaire.

5 - FINANCES - BUDGET : IV - Compte administratif pour l'exercice 2020 - Budget Annexe des Activités Aquatiques.

Le compte administratif, établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, est présenté sous la même forme que le budget. Il répond à un double objectif : rapprocher les prévisions de recettes et de dépenses avec les réalisations effectives de l'année et présenter les résultats comptables de l'exercice. En outre, il permet de mesurer les évolutions enregistrées des postes de produits et de charges par rapport à l'exercice précédent. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe des Activités Aquatiques.

6 - FINANCES - BUDGET : V - Compte administratif pour l'exercice 2020 - Budget Annexe des Locations Commerciales.

Le compte administratif, établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, est présenté sous forme de budget. Il répond à un double objectif : rapprocher les prévisions de recettes et de dépenses avec les réalisations effectives de l'année et présenter les résultats comptables de l'exercice. En outre il permet de mesurer les évolutions enregistrées des postes de produits et de charges par rapport à l'exercice précédent. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe des Locations Commerciales.

7 - FINANCES - BUDGET : VI - Compte administratif pour l'exercice 2020 - Budget Annexe de la Chambre Funéraire.

Le compte administratif, établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, est présenté sous la même forme que le budget. Il répond à un double objectif : rapprocher les prévisions de recette et de dépenses avec les réalisations effectives de l'année et présenter les résultats comptables de l'exercice. En outre, il permet de mesurer les évolutions enregistrées des postes de produits et de charges par rapport à l'exercice précédent. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe de la Chambre Funéraire.

8 - FINANCES - BUDGET : VII - Compte administratif pour l'exercice 2020 - Budget annexe du crématorium.

Le compte administratif, établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, est présenté sous la même forme que le budget. Il répond à un double objectif : rapprocher les prévisions de recettes et de dépenses avec les réalisations effectives de l'année et présenter les résultats comptables de l'exercice. En outre, il permet de mesurer les évolutions enregistrées dans postes de produits et de charges par rapport à l'exercice précédent. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe du Crématorium.

9 - FINANCES - BUDGET : VIII - Affectation du résultat pour l'exercice 2020 - Budget Principal et Budgets Annexes.

Il appartient à notre assemblée de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et des Activités Aquatiques. Selon les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité : 1. A l'apurement du déficit antérieur reporté; 2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement; 3. Pour le solde éventuel et selon la décision l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

10 - FINANCES - BUDGET : Budget supplémentaire de l'exercice 2021 - Budget Principal et Budgets Annexes

Le budget supplémentaire est nécessaire pour reprendre le résultat du compte administratif 2021 et prendre en compte des besoins nouveaux en dépenses ainsi que les recettes nouvelles imputables à l'exercice budgétaire 2021.

11 - FINANCES : Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Il est proposé au Conseil municipal d'instituer la limitation de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation, à un taux de 40%, afin de prolonger, dans des modalités actualisées, la décision prise par délibération n°26 du 30/09/15, sur la base des dispositions de l'article 1383.

12 - FINANCES - BUDGET : Caisse de Crédit Municipal : Compte rendu d'activité 2020 et Budget 2021.

Le Crédit Municipal est un établissement communal de crédit. Tous les ans, une communication doit être présentée au Conseil Municipal sur les comptes de l'année précédente et sur le budget de l'année en cours. C'est l'objet de la délibération.

13 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Don de la Ville d'Avignon pour la reconstruction de Notre Dame de Paris.

Il s'agit d'approuver le don de la Ville d'Avignon en faveur de la reconstruction de Notre Dame de Paris pour un montant de 100 000 euros.

14 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT : Vallis Habitat - Prêt complémentaire relatif à la réhabilitation de la résidence "La Montagnette" - Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 100 % sur un prêt PAM de 770 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville d'Avignon au bénéfice de Vallis Habitat pour le remboursement d'un emprunt de 770 000 €.

15 - PERSONNEL : Temps de travail des agents municipaux - Obligation légale de passage aux 1607 heures.

Il s'agit de définir toutes les mesures permettant d'atteindre l'obligation légale du temps de travail annuel à 1607h, ainsi que de préciser les conditions de dérogations.

16 - PERSONNEL : Lutte contre le sur-absentéisme et l'usure professionnelle.

Il s'agit de détailler toutes les mesures de lutte contre le sur-absentéisme au sein de l'administration de la Ville d'Avignon.

17 - PERSONNEL : Modalités d'utilisation des jours épargnés sur le Compte Epargne Temps.

Il s'agit de modifier l'utilisation des jours épargnés sur le CET.

18 - PERSONNEL : Mise en œuvre du télétravail.

Il s'agit d'autoriser le télétravail et de définir ses modalités de mise en œuvre.

19 - PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS : Modification du tableau des effectifs.

Il s'agit d'une mise à jour globale du tableau des effectifs, non seulement pour confirmer le poste de DGS en titulaire ou en contractuel, mais aussi pour toiletter certains postes budgétaires n'ayant plus lieu d'exister.

20 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Il est proposé d'adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance et de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

21 - SÉCURITÉ PUBLIQUE : Régime indemnitaire de la Police Municipale.

Il s'agit de la mise en application du régime indemnitaire des agents de police municipale à compter du 1er juillet 2021.

22 - SÉCURITÉ PUBLIQUE : NPNRU - Secteur Rocade : Création d'un poste de police mutualisé.

Il est proposé d'approuver la convention de partenariat avec l'Etat pour la création d'un poste de police mutualisé, situé dans le quartier Sud Rocade. Ce projet permettra d'accompagner la mutation initiée des quartiers Sud Rocade dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Le montant de l'opération est estimé à 425 000 euros HT soit 510 000 euros TTC avec une participation financière de l'Etat de 250 000 euros.

23 - SÉCURITÉ PUBLIQUE : Montfavet : Déplacement et réhabilitation du poste de police municipale.

Il s'agit de réhabiliter le poste de police municipale de Montfavet.

24 - PRÉVENTION - SÉCURITÉ : Programmation 2021 du Fonds Local de Prévention de la Délinquance.

En janvier 2021, la ville a lancé son appel à projets pour le FLPD (Fonds Local de Prévention de la Délinquance). Les projets déposés ont donné lieu à un examen partenarial lors de commissions thématiques organisées le 4 et 7 mai dernier, permettant ainsi de valider une programmation conjointe avec l'Etat avec des financements croisés ville et FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

25 - FAMILLES - JEUNESSE : " Un été à Avignon " : Dispositif 2021.

Il s'agit de la programmation de la 8ème édition du dispositif "Un été à Avignon", opération portée par la Ville avec le soutien financier de l'état et de la CAF visant à déployer sur l'ensemble du territoire communal des animations et activités destinées à tout public de 6 ans jusqu'aux seniors. Ces activités se déclinent en plusieurs volets : cinéma, culture, sorties à la mer, animation globale de territoire, etc...

26 - SPORTS : Attribution de subventions aux associations sportives non conventionnées et aide aux manifestations sportives.

Notre ville est riche d'un tissu sportif associatif diversifié et varié.

Suite au contexte sanitaire qui a impacté fortement le fonctionnement de nos associations en 2020, la Ville souhaite poursuivre son engagement et son soutien financier en direction des acteurs sportifs associatifs du territoire.

27 - SOLIDARITÉS : Financement de projets dans le cadre du Contrat de Ville - 2ème tranche.

Il s'agit du financement d'actions Politiques de la Ville dans le cadre de l'appel à projets annuel, validées en 2ème tranche par le comité de pilotage du Contrat de Ville du 10 juin.

28 - SPORTS - AVIGNON TERRE DE JEUX 2024 : Avignon Vélo Passion 2021.

Il s'agit d'approuver la participation financière de la Ville à l'occasion de l'organisation annuelle de Vélo Passion 2021 en collaboration avec Avignon Tourisme.

29 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Conventions financières ou avenants financiers 2021 complémentaires aux conventions d'objectifs - Associations culturelles conventionnées.

Il s'agit d'allouer le montant des subventions aux associations culturelles conventionnées qui n'ont pas été votées au conseil municipal du 24 avril 2021.

30 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Soutien au Centre de Développement Chorégraphique National Les Hivernales : Convention d'objectifs multipartite 2020/2023.

Il s'agit d'adopter le principe de la signature d'une convention d'objectifs avec le CDCN Les Hivernales pour la période 2020-2023.

31 - ACTION CULTURELLE : Appels à projets culturels - Attribution des subventions - Saison 2021/2022.

Il s'agit d'allouer les subventions aux associations culturelles non conventionnées pour l'année 2021.

32 - ACTION CULTURELLE - AVIGNON TERRE DE CULTURE 2025 : Festival " C'est Pas Du Luxe ! " 2021 - Subvention exceptionnelle à la Fondation Abbé Pierre.

Il s'agit d'allouer une subvention d'un montant de 7.000 euros à la Fondation Abbé Pierre pour soutenir la réalisation du festival "C'est Pas Du Luxe !"

33 - ACTION CULTURELLE - AVIGNON TERRE DE CULTURE 2025 : Festival de la bande dessinée Edition 2021 - Partenariat avec l'association Renc'Arts d'Avignon.

Il s'agit d'approuver le renouvellement du partenariat de la Ville avec l'association Renc'Arts d'Avignon dans le cadre de l'organisation de la 3ème édition du Festival de la bande dessinée.

34 - ACTION CULTURELLE : Renouvellement des adhésions à la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture (F.N.C.C.) pour les années 2020/2025 et à l'association Avignon Ateliers d'Artistes pour les années 2021 à 2025.

Renouvellement des adhésions de la Ville d'Avignon à la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture (FNCC) et à Avignon Ateliers d'Artistes afin de bénéficier d'un réseau et de diffusion d'information

35 - ENSEIGNEMENT : Attribution de subventions aux associations non conventionnées.

Soutien aux associations au titre de leur fonctionnement global et/ou dans le cadre de la mise en œuvre d'actions.

36 - JEUNESSE - ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : Projet éducatif de territoire 2021/2022 : Subventions des activités périscolaires.

Mise en place de conventions de partenariat avec le secteur associatif, pour la mise en place de cycles d'activités périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires. Les conventions établissent les modalités d'intervention des associations et le cas échéant, le montant de la subvention alloué.

37 - ATTRACTIVITÉ - AVIGNON TERRE DE JEUX 2024 : Plaine des Sports - Ouverture d'un restaurant/quinguette et approbation de la redevance.

Au cœur du quartier Saint Chamand, la Plaine des Sports offre un espace arboré de sept hectares entièrement dédiés à la pratique du sport et de la détente. Afin de répondre aux besoins des usagers et des avignonnais, la Ville souhaite y développer un concept de cantine familiale, restaurant quinguette, privilégiant les offres locavores. Il s'agit d'approuver la convention d'occupation précaire du domaine public communal avec la SARL Cœur d'Artichaut représentée par Monsieur Julien Wavrant ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, en vue de l'exploitation commerciale du local.

38 - VIE ASSOCIATIVE : Attribution de subventions aux associations non conventionnées.

Attribution de 14 subventions pour les délégations Vie associative, Devoir de mémoire et anciens combattants, Ville en transition, et Habitat et logement.

39 - CRISE SANITAIRE : SOLIDARITÉS : Crise sanitaire - Remise sur redevances au bénéfice des structures commerciales locataires de la Ville d'Avignon et soutien aux opérateurs titulaires d'une redevance d'occupation du domaine public (petit train touristique).

Dans le cadre des mesures prise suite à la crise sanitaire, il est proposé d'appliquer pour la période du 1er novembre 2020 au 30 juin 2021, une redevance symbolique d'un euro par mois, d'annuler partiellement les titres de recette des commerçants pour le mois de novembre et d'appliquer une remise de 50% sur la redevance fixe annuelle pour la SAS Car Lieutaud, exploitante du petit train touristique, titulaire d'une autorisation d'occupation du domaine public pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021.

40 - COMMERCE : "Printemps gagnant chez vos commerçants" - Approbation du règlement du jeu.

Il s'agit d'approuver l'organisation d'un jeu de grattage "Printemps gagnant chez vos commerçants" et d'approuver les termes de son règlement.

41 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Appel à Projets Commerce - Attribution des subventions 2021 aux associations.

Pour l'année 2021, il est proposé l'attribution de subventions à 7 associations, euros et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, pour un montant total de 105 000 euros.

42 - ATTRACTIVITÉ : Marché des Potiers - Edition 2021.

Il s'agit d'accepter l'organisation du Marché des Potiers Edition 2021 qui aura lieu le 2 octobre 2021 et de décider l'attribution d'une subvention annuelle de 5 000 € nécessaire à son organisation.

43 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Appel à Projets Economie Social et Solidaire (ESS) - Attribution des subventions 2021 aux associations.

Dans le cadre de l'appel à projet pour l'octroi de subventions aux associations dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire lancé par la Ville, il est proposé, pour l'année 2021, d'accorder à 13 associations, l'attribution de subventions pour un total de 49 000 euros.

44 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Approbation de l'avenant n°2 à la convention avec l'association Semailles.

Il s'agit d'approuver l'avenant n°2 à la convention conclue avec l'association Semailles et lui attribuer une subvention d'un montant de 8 000 euros pour l'année 2021.

45 - TOURISME : Délégation de Service Public - Gestion et exploitation du Palais des Papes/du Pont St Bénézet/du Centre des Congrès/ de l'Espace Jeanne Laurent et de l'Office du Tourisme - Actualisation des tarifs.

Il est proposé d'approuver la proposition d'actualisation des tarifs dans le cadre de la DSP portant sur la gestion et l'exploitation du Palais des Papes, du Pont St Bénézet, du Centre de Congrès, de l'espace Jeanne Laurent et de l'Office de Tourisme.

46 - GRANDS EVENEMENTS - AVIGNON TERRE DE CULTURE 2025 : HELIOS FESTIVAL - Edition 2021 - Mécénat.

Il s'agit d'approuver une convention de mécénat à conclure entre la Ville et les Sociétés CNR, SNEF, GUERPEL-CITEOS, INEO, BAS-MONTEL et ECLATEC à l'occasion de l'édition 2021 d'HELIOS FESTIVAL.

47 - DOMAINE PUBLIC : Jardin du Rocher des Doms - Espace de petite restauration et approbation de la redevance.

Il s'agit d'approuver la convention d'occupation précaire du domaine public communal avec Madame Lucy HENDRIKS gérante de la SAS COMIDOR, en vue de l'exploitation d'un espace de petite restauration au jardin du Rocher des Doms et de fixer le montant de la redevance.

48 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL - PALAIS DES PAPES - AVIGNON TERRE DE CULTURE 2025 : Diagnostic et restauration des décors peints du Palais des Papes.

Il est proposé d'approuver le plan de gestion de restauration des décors peints du Palais des Papes sur les années à venir ainsi que le lancement de la 1ère tranche de travaux et de solliciter l'accompagnement de la DRAC à hauteur de 50 % sur la réalisation du plan de gestion et le lancement d'une recherche de mécénat pour cette opération.

Le coût prévisionnel de l'opération pluriannuelle de restauration s'élève à 5,23 ME Hors Taxes.

Le coût prévisionnel de la première tranche (travaux d'urgence) de restauration s'élève à 319 000 euros H.T. comprenant également les installations de chantier.

49 - MOBILITÉS - DOMAINE PUBLIC : Déplacements en mode doux et développement des voies vertes - Convention avec l'Etat et la CNR.

Dans le cadre de la réalisation des voies vertes sur des propriétés appartenant à la CNR, il est proposé d'adopter une convention de superposition d'affectations afin d'encadrer les modalités d'occupation de la Ville et d'assurer la compatibilité des affectations de la commune et de la CNR sur les emprises foncières concernées.

50 - AMÉNAGEMENT MOBILITÉ : Valorisation des berges de la Durance - Convention de Partenariat.

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat relative à l'étude d'un projet de valorisation des berges de la Durance avec le Grand Avignon et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance.

51 - MOBILITÉ : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélos ».

Il s'agit d'approuver le versement de subventions aux bénéficiaires concernés par le fonds d'aide municipal « Tous à Vélos ».

52 - ENVIRONNEMENT : Gestion des balises de contrôle de la radioactivité atmosphérique et aquatique sur le secteur d'Avignon - Approbation de la convention 2021 avec la CRIIRAD et le Grand Avignon.

Il s'agit d'approuver la convention pour l'année 2021 concernant la gestion des balises de contrôle atmosphérique et aquatique sur le secteur d'Avignon avec la CRIIRAD et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et d'attribuer une subvention de 6 500 € à la CRIIRAD pour l'année 2021.

53 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Société Publique Locale "Grand Avignon Aménagement".

Il est proposé au Conseil Municipal de rapporter la délibération de création de la SPL GAA votée en 2015 et qui n'avait pas été mise à exécution.

54 - URBANISME : Bilan des acquisitions et cessions 2020.

Il convient de présenter le bilan des acquisitions et des cessions réalisées durant l'année 2020 par la Ville d'Avignon et par l'intermédiaire de CITADIS et l'EPF PACA.

55 - URBANISME : Plan Local d'Urbanisme - Réaménagement du site de la Verdière à Montfavet par l'Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADVSEA).

Il s'agit d'adopter la déclaration de projet relative au réaménagement du site de la Verdière à Montfavet par l'ADVSEA (Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte).

56 - VOIRIE : Marché de prestations topographiques - Groupement de commandes avec le Grand Avignon.

Il s'agit de renouveler le marché topographique mutualisé entre la Ville d'Avignon et le Grand Avignon pour les années 2022 à 2025 et d'approuver la convention à intervenir entre les deux parties afin d'acter cette mutualisation.

57 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Programme Action Cœur de Ville - Approbation de l'avenant à la convention de partenariat.

Il s'agit d'approuver l'avenant à la convention de partenariat au programme Action Cœur de Ville.

58 - TECHNOLOGIE INFORMATIQUE COMMUNICATION : Information géographique - Convention de partenariat avec le Grand Avignon/ ENEDIS et la Communauté de Communes du Pays réuni d'Orange (CCPRO).

Il s'agit d'approuver le groupement d'achats constitué entre la Ville d'Avignon, le Grand Avignon (coordonnateur), ENEDIS et la Communauté de Communes du Pays réuni d'Orange (CCPRO) afin d'acquérir une photographie aérienne à grande échelle et à haute résolution.

59 - ENVIRONNEMENT - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités.

Il est proposé d'attribuer une aide financière à Monsieur Serge TESTUD pour un montant de 128,70 € et à Monsieur Jean GENTILI pour un montant de 396,44 €. Leur dossier répond aux modalités d'obtention de subventions pour les propriétaires d'immeubles termités.

60 - HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU (2020-2025).

Dans le cadre de l'OPAH-RU 2020/2025, il est proposé d'accorder à 6 propriétaires privés occupants (PO) et à 2 propriétaires privés bailleurs (PB), une aide pour la réhabilitation de leur logement pour un montant total de 102 192 euros.